

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 septembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2023-110

PROJET PORT CENTER
ACCORD DE PARTENARIAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi cinq septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint par Mme Bibi-Fatima Anli, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Henry Hippolyte, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 août 2023.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2023-110

PROJET PORT CENTER ACCORD DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte des Missions d'un Port Center signée le 9 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la ville de Le Port d'affirmer son identité portuaire, de faire émerger les métiers de l'économie bleue ;

Considérant les contenus scientifiques et le volet culturel et pédagogique, portés par le projet de création d'un Port Center ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 23 août 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'accord de partenariat portant sur la création du Port Center ;

Article 2 : de demander l'implication institutionnelle du Territoire de l'Ouest ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

PROJET PORT CENTER ACCORD DE PARTENARIAT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la mise en place de l'accord de partenariat portant sur la création du Port Center.

Pour rappel, en 2018, à l'occasion d'un séminaire Océan Indien organisé par l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP), le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR), la Ville de Le Port et la Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO) ont ratifié la « charte des missions d'un Port Center ».

L'AIVP soutient fortement le dialogue entre « port et citoyen », indispensable à l'attractivité et à la compétitivité d'une place portuaire moderne. Outil privilégié de ce dialogue, le Port Center se définit et se construit selon l'histoire et la réalité socioéconomique de chaque ville portuaire.

Pour accompagner avec efficacité la rencontre entre le port et les citoyens, chaque Port Center développe un programme d'activités qui lui est propre dans le cadre de plusieurs missions identifiées et partagées dans la Charte des Missions d'un Port Center :

- Expliquer le port
- Promouvoir les métiers portuaires
- Vivre le port de l'intérieur
- Animer le port
- Apprendre avec le concept de l'«Édutainment» (démarche éducative par le jeu et le divertissement)
- S'adapter au public
- Développer son Port Center en synergie avec les acteurs patrimoniaux et culturels du territoire
- Engager la Communauté Portuaire
- Garder une neutralité, développer l'esprit d'un Forum de la Culture Portuaire
- Favoriser l'échange d'expériences

A partir de 2021, le GPMDLR a initié la réhabilitation du site patrimonial des « Maisons des Ingénieurs », situé sur le front de mer du Port Ouest.

En mai 2023, le GPMDLR, la Ville de Le Port et le TCO ont lancé une démarche collective visant à préfigurer le programme d'activités d'un futur « Port Center de La Réunion ». Le GPMDLR a contractualisé avec l'AIVP qui joue le rôle de partenaire technique avec son expertise en la matière.

Le futur Port Center de La Réunion sera implanté dans la maison patrimoniale couramment appelée « Logement des employés » qui sera restaurée dans le cadre du programme de réhabilitation des Grandes Maisons piloté par le GPMDLR.

Les partenaires engagés dans le projet sont :

- Base Nautique des Mascareignes
- Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion
- Cluster Maritime de La Réunion
- Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest

- Conseil Départemental de La Réunion
- Conseil Régional de La Réunion
- Direction de la Mer - Sud Océan Indien ou Préfet de La Réunion
- Grand Port Maritime de La Réunion
- Préfet des Terres Australes et Antarctiques Françaises
- Union Maritime Interprofessionnelle de La Réunion
- Ville de Le Port

Afin de consolider la démarche en cours et de s'accorder sur les orientations qui vont accompagner la création du Port Center, les partenaires s'engagent à signer un accord de partenariat qui porte sur les points suivants :

- Objectifs
- Thématiques de travail
- Publics-cibles
- Activités

En outre, les partenaires s'engagent à travailler collectivement dans les mois à venir sur les problématiques restant à préciser concernant le modèle économique, la forme juridique et la programmation pluriannuelle dans la perspective d'une création du Port Center en 2024.

Au regard des éléments présentés, il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver** le projet d'accord de partenariat portant sur la création du Port Center
- **d'autoriser** le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Pièce jointe :

- Proposition d'accord de partenariat

Accord de partenariat

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU « PORT CENTER DE LA REUNION »

Introduction du document – contexte

En 2018, à l'occasion d'un séminaire Océan Indien organisé par l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP), le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR), la Ville de Le Port et la Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO) ont ratifié la « charte des missions d'un Port Center ».

A partir de 2021, le GPMDLR a initié la réhabilitation du site patrimonial des « Maisons des Ingénieurs », situé sur le front de mer du Port Ouest.

En mai 2023, le GPMDLR, la Ville de Le Port et le TCO ont lancé une démarche collective visant à préfigurer le programme d'activités d'un futur « Port Center de La Réunion ». Le GPMDLR a contractualisé avec l'AIVP qui joue le rôle de partenaire technique.

Les conclusions de l'étude réalisée par l'AIVP sont annexées à ce document.

Lieu et fonctionnement

Le futur Port Center de La Réunion sera implanté dans la maison patrimoniale (287 m² de surface utile) couramment appelée « Logement des employés », qui correspond au bâtiment C dans le plan de restauration dont le GPMDLR est le maître d'ouvrage. Le jardin paysager de la maison sera également valorisé au profit de la programmation des activités du Port Center.

Une équipe permanente composée de professionnels de la médiation culturelle sera affectée à la gestion et à l'animation du Port Center de La Réunion.

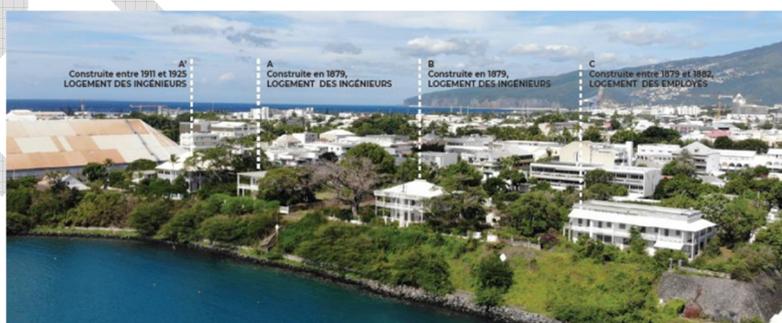


Image en taille réelle : voir annexes.

Orientations stratégiques

Les partenaires s'accordent à donner les orientations suivantes au Port Center de La Réunion :

- Objectifs

- Valoriser l'univers portuaire, industriel et maritime de La Réunion ainsi que la singularité de sa position géostratégique dans l'Océan Indien,
- Créer un outil de médiation et d'interprétation du port un lieu de connaissances et d'éducation, pour ouvrir le port aux citoyens, raconter son histoire, expliquer ses activités et ses métiers, présenter ses projets d'avenir,
- Favoriser les relations entre les différents acteurs de l'écosystème portuaire et maritime et les publics, en créant un lieu animé et collectif, de rencontres, d'échanges ou d'événements professionnels, institutionnels ou associatifs,
- Inscrire le Port Center, au cœur d'un futur parcours piéton de découverte et de mise en valeur des espaces publics et portuaires, entre la Ville, la darse et le front de mer,
- Concevoir la programmation d'activités en complémentarité et en synergie avec les équipements, les événements existants et les autres opérations programmées sur le waterfront (les maisons des ingénieurs, projet urbain les Portes de l'Océan, Base nautique des Mascareignes, régie de plaisance salle de réunion du nouveau siège du GPMDLR)

- **Thématiques de travail**

Un contenu multi-thématiques avec notamment :

- Histoire et patrimoine, évolutions et activités du Port aujourd'hui et projets d'avenir
- Métiers portuaires, industriels et maritimes
- Développement économique / Economie maritime / Economie Bleue
- Environnement, Préservation de l'environnement, Transition écologique et énergétique, Biodiversité et biodiversité

+ Thème spécifique : Situation stratégique de l'île de la Réunion dans l'Océan Indien + activités des TAAF (contenu scientifique)

+ Thème spécifique : Expression artistique et culturelle autour de la mer, de l'histoire et du patrimoine industrio-portuaire (luttés syndicales et ouvrières, histoire des docks,...)

- **Publics-cibles**

L'essentiel des expositions, activités et visites sera destiné aux publics suivants :

- Scolaires, étudiants, apprenants
- Réunionnais / résidents

Une programmation complémentaire, appuyée sur des prestations et de l'événementiel, pourra être imaginée afin d'accueillir également les publics suivants :

- Professionnels
- + touristes (cibles croisiéristes)

- Activités

- Une exposition permanente et des expositions thématiques temporaires, à destination notamment des réunionnais et du grand public, avec une programmation proposée par les partenaires
- Des visites de site guidées, à l'interface ville-port et dans ou aux abords des Ports Ouest & Est (par exemple avec des points d'observation aménagés)
- Des conférences, des rencontres et des témoignages professionnels, proposés et enrichis par les partenaires, axés notamment sur la découverte des métiers et des orientations/formations liées à l'univers portuaire, industriel et maritime
- Des ateliers et des animations pédagogiques sur place et « hors les murs », en collaboration avec les enseignants et le monde universitaire, à destination notamment du public scolaire et des étudiants
- La privatisation du Port Center et des jardins pour l'organisation d'événements et/ou de rencontres professionnelles
- Des partenariats avec des artistes locaux et associations culturelles

Les partenaires s'engagent à travailler collectivement sur la poursuite de la définition du projet scientifique et culturel du Port Center de La Réunion, et à arbitrer les questions suivantes :

- Quelle programmation pluriannuelle ?
- Quel modèle économique ?
- Quelle forme juridique ?

Engagement des participants

Les signataires de ce document prennent la décision de participer au projet de Port Center de La Réunion, sans obligation financière à ce stade.

Les signataires se donnent d'ici au mois de juin 2024, pour répondre aux interrogations listées dans la section précédente.

Un acte d'engagement permettra, d'ici au mois de septembre 2024, de créer les structures de gouvernance du Port center de La Réunion en préfiguration de l'installation et opérationnalité effective de l'équipement.

PROJET

Signatures

Partenaires « ville-port » :

Grand Port Maritime de La Réunion

[]

Ville de Le Port

[]

Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest

[]

Conseil Régional de La Réunion

[]

Conseil Départemental de La Réunion

[]

Représentants de l'Etat :

Direction de la Mer - Sud Océan Indien **OU** Préfet de La Réunion

[]

Préfet des Terres Australes et Antarctiques Françaises

[]

Partenaires du monde de l'entreprise ou associatif :

Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion

[]

Cluster Maritime de La Réunion

[]

Union Maritime Interprofessionnelle de La Réunion

[]

Base Nautique des Mascareignes

[]

PROJET

Annexes avec suggestions de programmation et illustrations

PROJET